

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2009

CRÉATION D'UNE PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ
(Deuxième lecture) - (n° 1740)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par

Mme Lemorton, Mme Orliac, Mme Delaunay, Mme Crozon, Mme Fourneyron
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* L'information des lycéens et des étudiants sur les études et les métiers de la santé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport Bach propose que les étudiants et les lycéens soient mieux informés de la difficulté et de la longueur de chaque filière des métiers de la santé. De nombreux étudiants s'inscrivent en première année de médecine. Chaque année, seule une minorité de ces étudiants franchissent l'obstacle du concours ouvrant l'entrée à la deuxième année.

L'information faite aux lycéens devrait être faite dès la seconde et plus particulièrement en terminale avant l'inscription en faculté de médecine afin d'assurer une meilleure orientation en fonction des capacités et des vocations de chacun.